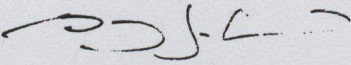


EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Protocole.

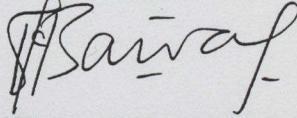
FAIT en double exemplaire à Jakarta le 1 avril 1998
langues française, anglaise et indonésienne, chaque version faisant également foi.

, en



POUR LE GOUVERNEMENT
DU CANADA

Gary J. Smith



POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

Fuad Bawazier